

L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS Club de

VOTE DU 24 NOVEMBRE 2018

Modalités de vote

Pour voter, utilisez le bulletin de vote ci-joint, présenté et rédigé suivant l'article 5 du règlement intérieur.

TOUT BULLETIN COMPORTANT DES ADDITIFS OU SIGNES DISTINCTIFS SERA NUL

PAR CORRESPONDANCE : Introduire le bulletin de vote dans la petite enveloppe bleue qui sera elle-même mise dans la grande enveloppe pré-adressée. La petite enveloppe colorée ne doit comporter aucune marque de distinction.


N'oubliez pas d'indiquer votre nom et adresse et signer sur l'enveloppe pré-adressée

Les votes exprimés par correspondance devront être envoyés par la Poste et parvenir à Laurence GUILBERT-JULIEN – 75 Rue des Alouettes – 02810 Torcy en Valois au plus tard le **17 novembre 2018**.

SUR PLACE : Introduire le bulletin de vote dans la petite enveloppe colorée que vous déposerez dans l'urne lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2018, bureau ouvert entre 10 h 30 et 11 h 00.

*Pour être valable, le Bulletin de vote devra comporter **au maximum 6 noms**.*

NB :

- Ne peuvent voter que les adhérents à jour de cotisation et ayant 9 mois de présence au 14 novembre 2015 
- Aucune cotisation ou autre courrier ne devront être inclus dans les enveloppes de vote

La Commission des élections,
Laurence GUILBERT-JULIEN – Gilbert SISMONDI – Eric THOUY

Pièces jointes :

- 1 bulletin de vote
- 1 petite enveloppe colorée
- 1 enveloppe pré-adressée
- Les professions de foi